

LES ANALYSES DE L'ACRF

2005 / 13

A PROPOS DE L'AGRICULTURE BIO

A l'occasion de la semaine du bio organisée en ce mois de juin 2005, nous avons lu pour vous un livre qui vient de paraître aux Presses universitaires de Namur « Les agriculteurs bio, vocation ou intérêt ? ». Nous vous proposons un compte-rendu détaillé de l'ouvrage et une rencontre avec l'auteur, Denise van Dam, licenciée en psychologie, docteur en sociologie et maître de conférences aux FUNDP.

Un cahier des charges européen¹

L'agriculture biologique est une *méthode de production qui privilégie le maintien durable de la fertilité du sol*. C'est pourquoi les exploitations de type mixte (une combinaison de l'élevage et de la culture) sont encouragées. Il s'agit d'un mode de production sans utilisation de produits chimiques de synthèse (ni pesticide, ni engrais chimique). D'autres éléments caractérisent l'agriculture biologique, à savoir : la rotation des cultures à long terme, la culture de légumineuses, les engrais verts, la culture de plantes à enracinement profond. L'accent est mis sur les procédés mécaniques (sarclage, binage) ou sur les ennemis naturels des parasites.

Cette méthode fait l'objet d'une réglementation. Dans les années 70, des principes généraux ont été développés au niveau européen, avec un système de cahier des charges, de garanties et de contrôles.

En 1991, avec l'instauration de la directive CEE 2092/91, l'agriculture bio est officiellement reconnue à l'échelon européen. Un cadre européen harmonisé est ainsi instauré pour encadrer la production, la transformation, le contrôle, l'étiquetage et la commercialisation des produits bio végétaux. En 2000, une nouvelle directive (CE 1804/99) vient élargir son champ d'action puisqu'elle crée désormais une réglementation également pour les produits bio animaux.

¹ Cf. van Dam D., « Les agriculteurs bio, vocation ou intérêt ? », PUN, juin 2005, p. 13-14

**ACTION CHRETIENNE RURALE DES FEMMES
ACRF - ASBL**

Rue Maurice Jaumain, 15 B-5330 Assesse
Editrice responsable : Léonie Gérard
Rédactrice : francoisewarrant@acrff.be

Les aides de la PAC et les primes régionales²

La Politique Agricole Commune prévoit des aides pour l'agriculture biologique sous la forme de primes annuelles. Ce régime d'aides est entré en vigueur en Belgique dès 1994. Afin de bénéficier de ces primes, l'agriculteur doit s'engager à suivre le cahier des charges bio pour une durée de cinq ans.

En 2002, la politique des primes, initialement de compétence fédérale, est devenue compétence régionale. Depuis 2003, le montant des aides annuelles en Région wallonne varient, en fonction de la superficie, pour les prairies et les fourrages de base (maïs, trèfle, luzerne) entre 275 €/hectare et 75 €/hectare, pour l'horticulture et l'arboriculture entre 750 €/hectare et 450 €/hectare et enfin pour les autres cultures entre 350 €/hectare et 150 €/hectare.

Une surprime de 150 € par hectare est accordée au cours des deux premières années.

Quelques chiffres sur le bio en Belgique³

En 2002, sur les 63 927 exploitations agricoles que compte la Belgique, 695 sont des exploitations bio. Les 2/3 de ces exploitations bio se trouvent en Wallonie. La croissance de ce secteur est remarquable puisqu'on observe une progression annuelle de 24 % de ce type d'exploitations entre 1997 et 2002. Cette progression est due en grande partie à la reconversion des fermes de production bovine. Les exploitations agricoles bio représentent 2,78 % de la superficie agricole wallonne (alors qu'en Flandre, elle ne représente que 0,60 % des terres agricoles).

La Belgique compte 400 entreprises de transformation de produits bio, dont *Lima* et *Alpro*, mais il y a surtout une multitude de PME spécialisées dans un produit et des entreprises conventionnelles qui ont développé un complément de gamme bio.

En réalité, 60 % des produits bio sont des produits importés, essentiellement sous forme de matières premières qui sont alors transformées en Belgique.

Le marché du bio représente 0,6 % des ventes alimentaires. Ces produits sont distribués par différents canaux. La part de marché des grandes surfaces représente 65 % de ces ventes, la part des magasins bio 25 % et enfin, les produits bio s'écoulent aussi via les ventes à la ferme, les marchés, la vente par correspondance, la restauration hors domicile.

² Idem, p.20

³ Idem, p. 21 et p.133

Les contrôles du bio⁴

Avec la réglementation européenne, les entreprises biologiques sont contrôlées par des organismes certificateurs reconnus par l'Etat, eux-mêmes devant faire l'objet d'une certification européenne.

L'inspection s'étend à tous les stades du processus de production, y compris au stockage, à la transformation, et à l'emballage. Les exploitations sont contrôlées une fois par an. De plus, les exploitations font l'objet de contrôles par sondage. Les agriculteurs sont tenus de tenir un registre méticuleux de leurs pratiques agricoles.

Deux organismes indépendants sont agréés en Belgique pour le contrôle et la certification des produits issus de l'agriculture biologique. Il s'agit de *Ecocert* et *Blik*. Les contrôles auxquels ils procèdent ont lieu une à quatre fois par an, soit sur rendez-vous, soit de façon inopinée. Les investigations sur place peuvent être complétées par des examens sur échantillon.

De tels contrôles peuvent donner lieu à des sanctions, du simple avertissement au déclassement du lot, de la parcelle, jusqu'à la suspension de la production incriminée, à titre provisoire ou définitif.

Les vagues du bio⁵

En Wallonie, la première ferme biologique a été créée en 1961 et l'association de consommateurs bio *Nature et Progrès* a vu le jour en 1974.

A la suite d'autres auteurs, Denise van Dam distingue plusieurs étapes dans l'histoire de l'agriculture, chaque étape étant caractérisée par une nouvelle préoccupation qui ne fait pas table rase des préoccupations antérieures mais vient s'y ajouter.

Ces étapes sont :

1. le **bio holistique**, caractérisée par son approche globale et son rapport quasi spirituel aux êtres et aux choses ;
2. le **bio environnementaliste**, sorte de rébellion contre la société de consommation et alternative au développement de l'agriculture traditionnelle qui épuise les matières premières ;
3. le **bio santé** qui trouve son origine dans une demande croissante de la part des consommateurs d'aliments sains pour maintenir le corps en bonne santé (cette demande est à mettre en lien avec les nombreuses crises alimentaires des années 90, on songe aux hormones dans la viande, à la vache folle ou à la dioxine) ;
4. le **bio profit**, où l'élément de profit constitue un facteur décisif de motivation et où l'aspect technique de la production prend le dessus.

⁴ Idem, p.109

⁵ Idem, pp. 74-79

A la rencontre des agriculteurs bio

LA DÉMARCHE DE DENISE VAN DAM

A partir de témoignages, de documents (lettres, dépliants d'information, textes de conférence) et d'observations lors d'interviews et visites dans une trentaine de fermes pratiquant l'agriculture biologique en Wallonie et en Flandre, Denise van Dam est parvenue à dresser un portrait ou, plus exactement, un profil de ces agriculteurs et agricultrices. Dans la plupart des cas, le nom de l'exploitant est celui du mari. Toutefois, lors de ses interviews, l'auteur de l'étude a pu questionner la plupart du temps les deux partenaires.

Il s'agissait pour elle de comprendre leurs histoires de vie, de cerner leur conception de la production, de l'organisation de la distribution, de les questionner aussi sur leur définition de la qualité. Denise van Dam a veillé à rassembler un échantillon le plus diversifié possible (région, province, ancienneté dans le métier, type d'exploitation, superficie de l'exploitation).

Par cette démarche, Denise van Dam essaie de déceler ce qui constitue le fond commun des agriculteurs biologiques.

LES HISTOIRES DE VIE⁶

En fonction du type d'activité professionnelle exercée auparavant, elle a classé les interviewés en quatre groupes :

1. les **convertis** qui ont commencé leur carrière comme agriculteurs conventionnels et qui se sont convertis à la suite d'un événement qui les a affectés (problème de santé, disparition de la flore, découverte d'une pollution d'eau potable, survie de leur ferme),
2. les **chercheurs d'or** qui ont également démarré comme agriculteurs conventionnels et qui ont reconverti une partie de leurs terres en raison des opportunités offertes par les pouvoirs publics ou le marché,
3. les **militants** qui se sont lancés dans le bio après leurs études et étaient déjà engagés dans les mouvements sociaux au moment de leurs études,
4. les **chercheurs de sens** qui ont d'abord exercé un métier en dehors du monde agricole.

A partir de leur récit de vie, Denise van Dam s'est efforcée de comprendre leurs motivations au moment de leur engagement dans l'agriculture bio.

Si l'on prend en compte des critères comme le métier des parents, le niveau de formation et l'expérience extra-professionnelle, on observe deux tendances.

On s'aperçoit que les agriculteurs 'convertis' et 'chercheurs d'or' ont eu des parents agriculteurs eux-mêmes, ce qui n'est pas le cas des agriculteurs 'militants' et 'chercheurs de sens'. Les 'militants' et 'chercheurs de sens' présentent un niveau de scolarité plus élevé que les autres groupes. Les 'chercheurs de sens' qui ont eu une expérience professionnelle en dehors du monde agricole sont les

⁶ Cf. pp.29-30 et 66-69

seuls à transférer des compétences acquises antérieurement dans le nouveau métier d'agriculteur. Les 'militants' et 'chercheurs de sens' ont eu un engagement social préalable. Dans un métier qui souffre d'une saignée de ses effectifs, Denise van Dam souligne que ce renouvellement par des outsiders peut représenter une aubaine.

Lorsque Denise van Dam examine les buts poursuivis, elle observe que la ligne de démarcation se déplace quelque peu : les 'chercheurs d'or' adoptent un comportement nettement différencié des trois autres groupes. En effet, pour les 'chercheurs d'or', les préoccupations de bonne gestion et de rentabilité prennent le dessus alors qu'auprès des autres groupes, la recherche du développement personnel (pas seulement matériel) vient se greffer sur une dimension plus collective, à savoir la recherche d'une société plus équitable.

L'auteur du livre considère qu'une bonne partie des agriculteurs bio vient apporter du sang neuf à la profession et que, pour ce qui concerne la catégorie particulière des 'chercheurs d'or', son expansion dépendra de l'évolution du marché bio et des incitants publics et privés sous forme de primes ou d'aides à la commercialisation.

LE RAPPORT À LA PRODUCTION⁷

Denise van Dam s'est aussi penchée sur le regard que l'agriculteur, l'agricultrice porte sur la ferme comme lieu de travail et comme lieu de vie, sur le travail agricole proprement dit et sur les interactions entre l'agriculture et la nature.

Les agriculteurs envisagent la ferme

1. soit comme un **organisme vivant** (type 1) : ils ont alors un rapport à la terre empreint de respect (« nous empruntons la terre à nos ancêtres et nous la transmettons à nos enfants »),
2. soit comme un **lieu de protection de la nature** (type 2) : les agriculteurs, se considérant dans ce cas comme les gardiens du patrimoine naturel, sont particulièrement attentifs à la qualité des nappes phréatiques,
3. soit comme un **lieu de gestion responsable** (type 3) : les agriculteurs veillent à la préservation d'un patrimoine familial,
4. soit comme une **entreprise de produits alimentaires** (type 4) : la terre est considérée par ce type d'agriculteurs bio comme un facteur de production, leur lien vis-à-vis de la terre est fonctionnel.

Deux tendances extrêmes se dessinent : la tendance de type 1 (ferme comme organisme vivant) et la tendance 4 (ferme comme entreprise de produits alimentaires). La tendance de type 1, la plus importante numériquement, est aussi la plus ancienne. Les agriculteurs du type 2 (ferme comme lieu de protection de la nature) se rapprochent du premier pôle tandis que les agriculteurs du type 3 sont proches du type 4.

Dans la première tendance, on trouve des exploitations de taille plutôt modeste, donnant priorité aux anciennes technologies et au travail manuel. Pour les agriculteurs de cette première tendance, les interviews révèlent que la séparation entre les espaces privé et professionnel est importante, ils ont

⁷ Cf. p.71 et pp.121-127

aussi un réseau de contacts durables et personnalisés avec d'autres agriculteurs bio dans leur région et à l'étranger. Ils adoptent une attitude d'exclusion vis-à-vis de l'agriculture bio axée sur la recherche de profit mais aussi vis-à-vis d'autres formes d'agriculture non conventionnelle, comme la production intégrée. Ils manifestent une passion face à la nature, face aux animaux de la ferme. Ils sont plus engagés que ceux de la deuxième tendance dans les mouvements sociaux. Ils recherchent du plaisir dans le travail, ils tentent de donner un visage humain au bio. Tous ces traits trouvent leur expression contraire auprès des tenants de la deuxième tendance.

LE RAPPORT À LA QUALITÉ ET À LA DISTRIBUTION

Denise van Dam a également essayé d'élucider certaines questions relatives à la distribution des produits. Quels sont les créneaux de vente mobilisés ? Y a-t-il organisation commune pour la vente des produits ou est-ce laissé à l'initiative de chacun ? Quelles sont les stratégies de confiance mises en œuvre vis-à-vis des clients ?

L'auteur a ainsi mis en évidence quatre modalités de vente des produits et de définition de leur qualité :

1. avec la **vente directe**, l'agriculteur cherche à créer des relations avec le consommateur soit dans le cadre d'un marché public, soit dans le cadre d'un magasin appartenant à l'agriculteur ;
2. avec la **vente par l'entremise de la grande distribution**, l'agriculteur doit se battre pour conquérir une place dans un tel schéma, il doit mettre en place des stratégies de mise en confiance, la qualité du produit est négociée avec la grande distribution, l'agriculteur est contraint à une standardisation de son produit (goût, aspect, calibre) et à une livraison just-in-time, pas toujours respectueuse du maintien de la qualité des sols ;
3. avec la **distribution exclusive par la filière bio** (supérettes bio, boucherie bio, magasins diététiques, criées bio, centrales d'achat bio, laiteries bio), l'agriculteur veille à défendre la niche du bio et refuse qu'elle soit assimilée à d'autres types de produits que l'on retrouve dans les circuits de vente alternatifs (notamment les produits du terroir) ;
4. avec la **vente par la grande distribution pour une consommation de masse**, le respect de normes sanitaires occupe une place importante et l'agriculteur est parfois contraint à une livraison just-in-time de ses produits, livraison pas toujours respectueuse du maintien de la qualité des sols.

A nouveau, deux tendances se dessinent. Ceux qui privilégient la vente directe (type 1) sont très soucieux du respect du cahier des charges mais ils attribuent aussi une valeur éthique et sociale à leurs produits. Ils veulent également conscientiser le consommateur final et créer une communauté des producteurs et consommateurs bio. Le type 3 se rapproche de cette tendance. Les tenants de la deuxième tendance, constitués du type 4, rejoints par le type 2, sont davantage attentifs au respect des normes de la sécurité sanitaire. La standardisation des produits, du point gustatif et esthétique, est considérée comme importante, il s'ensuit que l'offre est peu variée.

A la rencontre de l'auteur

En rencontrant Denise van Dam, nous découvrons une chercheuse qui s'est toujours beaucoup investie dans l'action collective. Elle a précédemment beaucoup contribué, aussi bien dans le mouvement flamand que dans le mouvement wallon, à réfléchir aux éléments constitutifs des identités culturelles flamande et wallonne : il s'agissait pour elle de briser les stéréotypes, non pas pour arriver à gommer les différences, mais pour développer un fédéralisme fondé sur le dialogue et le respect des différences culturelles.

En s'interrogeant sur la façon dont elle pouvait, via sa pratique scientifique, contribuer au développement durable, elle s'est lancée dans cette recherche sociologique auprès des agriculteurs biologiques en totale indépendance puisqu'elle n'a bénéficié d'aucun subside pour mener ses investigations durant deux ans. Elle a privilégié les contacts personnels aux contacts institutionnels. Elle a trouvé un large accueil auprès de ces agriculteurs, même lors de saisons plus chargées en travaux divers à la ferme.

Elle a observé auprès d'eux une sortie du système de stress si prégnant aujourd'hui parmi les agriculteurs conventionnels⁸. « J'ai ressenti fierté, sentiment de re-maîtrise du métier, passion de la part des agriculteurs bio », nous dit-elle. Elle a constaté aussi que, au sein d'un monde agricole pas toujours caractérisé par des attitudes coopératives, les agriculteurs bio fonctionnent davantage en s'appuyant les uns sur les autres.

Cela dit, aussi bien pour l'agriculture bio que pour l'agriculture conventionnelle, la distribution et le marketing des produits restent des défis majeurs. De ce point de vue, elle a pu observer une meilleure organisation en Flandre où les agriculteurs bio sont cependant moins nombreux : ainsi, des systèmes d'abonnement à des paniers bio fonctionnent très bien et permettent de fidéliser une clientèle.

Elle reconnaît que les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer : l'obtention d'un label bio a un coût élevé pour l'agriculteur. Ce coût se répercute forcément sur le client qui achète un produit bio. Dès lors, si l'on veut rendre accessible à tous le bio, il faudra réduire le coût de la certification et des contrôles.

Elle s'inquiète lorsqu'elle constate que la grande distribution fait pression sur les agriculteurs bio non seulement pour qu'ils répondent à un cahier de charges précis mais qu'en outre, ils livrent leurs produits « just-in-time » : attention à l'appauvrissement des sols que de telles pratiques entraînent.

L'accent mis dans les fermes bio sur la multifonctionnalité répond tout à fait, nous dit-elle, aux exigences du développement rural énoncées dans la nouvelle politique agricole commune.

Denise van Dam envisage de poursuivre ses recherches dans ce domaine, en s'intéressant davantage à la mise en réseau des agriculteurs bio et à leur contribution au développement territorial local, notamment à travers l'action collective et le tourisme intégré.

⁸ On lira sur la question l'analyse ACRF « La ruralité en solidarité avec le monde agricole », in *Les analyses ACRF*, 2005/10

Conclusions de l'ACRF

Grâce à cet ouvrage, nous découvrons la diversité au sein du monde agricole bio, peut-être bien loin de nos idées préconçues. Nous voyons aussi le défi que représentent, pour les agriculteurs bio comme pour les conventionnels, la distribution des produits, la diversification du métier. Nous constatons cependant que, parmi ces agriculteurs bio, le stress au travail est moins prononcé que chez les agriculteurs conventionnels. Nous comprenons aussi l'importance d'attitudes coopératives dans le secteur agricole.

Il serait bien intéressant de compléter cette recherche en menant une étude comparable sur les histoires de vie, sur le rapport à la production et à la qualité auprès des agriculteurs et agricultrices conventionnel-le-s ! Tout n'a pas été dit sur ces acteurs-clés du développement rural.

Françoise Warrant, chargée d'étude ACRF.

